

REPUBLIQUE FRANCAISE  
VILLE DECHANTELOUP-LES-VIGNES  
78570

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION : 19 septembre 2024

DATE D’AFFICHAGE : 19 septembre 2024

**NOMBRE DE CONSEILLERS :**

En exercice : 33  
Présents : 21  
Votants : 25

L’an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq septembre, le Conseil municipal de Chanteloup-les-Vignes, légalement convoqué le dix-neuf septembre deux mille vingt-quatre, s’est réuni en salle du conseil en mairie à 20h00, sous la Présidence du Maire, Madame Catherine ARENOU.

**Etaient présents :**

Mme. ARENOU, Maire  
M. LONGEAULT, Premier Maire Adjoint  
Mme CHIARETTO, M. BONNEAU, M. BOUCHELLA, Mme ABLOUH, M. GAILLARD, Mme. BELHADJ-ADDA, Maires – Adjoints,  
Mme CHERGUI, M. GOURVENEC, Mme CHARLOT, Mme. BOUKANDOURA, M. AZIMI, M. BRENOT, Mme RAKOTOMALALA, M. FOURE Mme BAUDRY, M JALLOT, Mme. KHARJA, M. FARIGOULE, Mme. AZDAD, Conseillers Municipaux.

**Absents représentés :**

Mme BATHILY (procuration à M. LONGEAULT)  
M. LIAOUI (procuration à Mme. ABLOUH)  
M. HILALI (procuration à M. BOUCHELLA)  
Mme. SIRAS (procuration à Mme. KHARJA)

**Absents excusés :**

Mme. CHATELAIN  
M. CAMARA  
M. ALIMI  
M. MARCIN  
M. GAYDOUK  
Mme DUBOIS  
Mme LARABI  
M. ODIRA

**MOTION D’OPPOSITION AU PROJET DE LA LIGNE NOUVELLE PARIS NORMANDIE**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

**VU** le code général des collectivités territoriales,

**VU** les statuts de la Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise,

**CONSIDERANT** le texte de la motion ci-dessous, démontrant les raisons de fond et de forme poussant la ville à s'opposer au projet de Ligne Nouvelle Paris Normandie,

**ENTENDU** l'exposé de Madame Catherine ARENOU, Maire,

Après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés (opposition de Monsieur FARIGOULE) ;

**DECIDE**

**Article 1er :**

De s'opposer au projet de Ligne Nouvelle Paris-Normandie qu'exposé en Annexe : « cartographie de la LNPN et impacts sur le territoire GPS&O »

**Article 2 :**

De rappeler que l'opposition de la Communauté urbaine à ce projet a déjà été exprimée par la Présidente lors des différents COPIL et par courrier au délégué interministériel au développement de la Vallée de la Seine, en charge de ce dossier, tout comme par les élus du territoire dont fait partie Chanteloup-les-Vignes lors des réunions de concertation préalable ;

**Article 3 :**

De réaffirmer la solidarité de la Commune de Chanteloup-les-Vignes avec les communes contre le projet de LNPN ;

**Article 4 :**

D'interpeller l'Etat afin qu'il privilégie le développement du transport fluvial et respecte ses engagements sur la régularité et l'offre de transport sur le territoire ;

**Article 5 :**

De solliciter le soutien de la Présidente de la Région Ile-de-France contre le projet de LNPN ;

**Article 6 :**

De communiquer au Président de la Région Normandie cette motion d'opposition du projet LNPN ;

**Article 7 :**

De demander à SNCF Réseau que la CU GPS&O soit étroitement associée au projet, notamment aux instances techniques préparatoires et à l'ensemble des instances de décision, qu'elle puisse disposer de l'ensemble des études préalables, études d'impacts et données d'entrée, et que les délais de concertation soient prolongés pour une concertation de qualité.

Fait à Chanteloup-les-Vignes, le vingt-six septembre deux mille vingt-quatre.

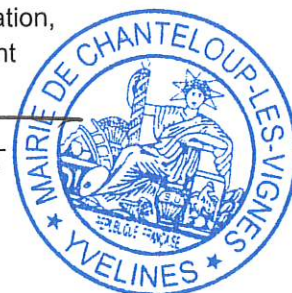
Délibération certifiée exécutoire de par :

- l'affichage le :

- la transmission à la Sous-Préfecture le :

Pour le Maire et par délégation,  
Le Premier Maire-adjoint

François LONGEAULT



Accusé de réception en préfecture  
078-217801380-20240926-2024-DEL-57-DE  
Date de réception préfecture : 01/10/2024